



COMMUNIQUE DE PRESSE

Cergy, le jeudi 3 juillet 2014

RAPPEL – RAPPEL – RAPPEL

Interdiction d'utilisation des artifices de divertissement conçus pour être lancé par un mortier et articles pyrotechniques

RAPPEL – RAPPEL - RAPPEL

Un nouvel accident après un jet de mortier a eu lieu hier soir dans le département.

Un jeune homme de 26 ans a eu le pouce et l'auriculaire de la main droite arrachés en jetant un mortier devant son domicile à Sarcelles

A l'approche des festivités du 14 juillet, le contrôle de l'utilisation de ces artifices sera renforcé avec des contrôles plus fréquents permettant de vérifier l'obtention des agréments préfectoraux ou certificats par les utilisateurs.

